

COMMUNIQUÉ DES CONSEILS DE L'ORDRE DES MEDECINS D'ÎLE-DE-FRANCE

La pandémie due au COVID a justifié , le 17 mars 2020,
la décision prise par le Gouvernement d'un confinement de toute la population.

Les médecins, quels que soient leurs statuts, ont fait honneur à notre profession
en s'organisant dans l'urgence pour lutter contre cette épidémie
montrant leur engagement et une parfaite cohésion , malgré un manque de moyens.

Durant toute cette période, les Conseils départementaux ont assuré
la continuité des services légitimement dus à tous les médecins d'Ile de France.

Depuis le 11 mai 2020, alors que s'installe le déconfinement,
les praticiens de ville se voient attribuer un rôle essentiel dans le dispositif
mis en place par le Gouvernement pour assurer, auprès de leurs patients,
la détection et l'isolement des malades et de leurs contacts.

Les médecins ont vu s'inscrire dans les décrets d'application de la Loi les exigences
réclamées par le Conseil National de l'Ordre des Médecins
et ont entendu les limitations apportées par le Conseil Constitutionnel
permettant ainsi de rendre ce dispositif compatible
avec les règles de la déontologie médicale.

**Dans ce cadre, les Conseils départementaux d'Ile de France et leur Conseil régional
invitent tous les confrères à s'engager pleinement au cœur du dispositif
qu'instaure la Loi, et à participer à la stratégie de dépistage
mise en place par l'Etat pour briser les chaînes de transmission du virus.**

Nous vous souhaitons, une reprise d'activité la plus sereine possible
dans ces conditions difficiles en respectant et faisant respecter les mesures barrières.

